



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 MARS 2026 A 11H00

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux mars à onze heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint Martin Vésubie, sous la présidence de Monsieur LUCCIO Gérard, doyen puis sous la présidence de Monsieur TEOBALDI Jean-Christophe, Maire de Saint-Martin-Vésubie.

Date envoi convocation : mardi 17 mars 2026

Présents : AURECH Noémie, AUGIS Aurélie, BACCIALON Jean-Baptiste, BARATA Claire, DE CAQUERAY Sarah, DEGIOANNI Claude, DESCHAMPS Audrey, INGIGLIARDI Thierry, LUCCIO Gérard, MOTTET Raphaëlle, RAIBAUT Fantin, REYMONDET Christine, REYMONDET Jacques, SOLIVERES Théo, TEOBALDI Jean-Christophe

Procuration(s) : /

Absent(s) : /

Secrétaire de séance : AURECH Noémie

Public : 70 personnes

Monsieur MOTTET Ivan, maire sortant, prend la parole.

Monsieur MOTTET Ivan nomme le président de séance, Monsieur LUCCIO Gérard en sa qualité de doyen d'âge du conseil municipal.

Monsieur LUCCIO Gérard ouvre la séance à 11h08.

Monsieur LUCCIO Gérard donne lecture des résultats constatés à l'élection du conseil municipal :

Liste TEOBALDI Jean-Christophe avec 506 voix.

Les membres élus sont cités nominativement.

- TEOBALDI Jean-Christophe
- REYMONDET Christine
- LUCCIO Gérard
- AURECH Noémie
- DEGIOANNI Claude

- DE CAQUERAY Sarah
- RAIBAUT Fantin
- DESCHAMPS Audrey
- REYMONDET Jacques
- AUGIS Aurélie
- SOLIVERES Théo
- MOTTET Raphaëlle
- INGIGLIARDI Thierry
- BARATA Claire
- BACCIALON Jean-Baptiste

Le quorum est atteint.

Madame AURECH Noémie est désignée comme secrétaire de séance.

Madame AUGIS Aurélie et Monsieur REYMONDET Jacques sont nommés comme assesseurs pour veiller au bon déroulement du vote du maire et des adjoints.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur LUCCIO Gérard rappelle les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le Président annonce la liste déclarée : TEOBALDI Jean Christophe.

Chaque conseiller municipal est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12 pour Monsieur TEOBALDI Jean-Christophe

Majorité absolue : 8

Monsieur TEOBALDI Jean-Christophe est élu maire de la commune de Saint-Martin-Vésubie.

Monsieur le Maire prend la Présidence.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de fixer à quatre le nombre de postes d'adjoints au Maire.

Votes : adoptée à l'unanimité.

ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire propose la candidature de la liste déclarée de Madame REYMONDET Christine.

- Madame Christine REYMONDET, 1^{ère} adjointe
- Monsieur Fantin RAIBAUT, 2^{ème} adjoint
- Madame Noémie AURECH, 3^{ème} adjointe
- Monsieur Jacques REYMONDET, 4^{ème} adjoint

Nombre de votants : 15

Bulletin blanc ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15 pour la liste de de Madame REYMONDET Christine.

Monsieur le Maire déclare la liste de Madame REYMONDET Christine élu.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Ce point n'amène pas de délibération.

La lecture de la charte de l'élu local est faite par Monsieur le Maire.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26/02/2026

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local.

N° DES DELIBERATIONS	OBJET DES DELIBERATIONS
12-02-2026	Protection fonctionnelle des élus - Airaut André-Ange
13-02-2026	Protection fonctionnelle des élus - Dahon Gilbert
14-02-2026	Protection fonctionnelle des élus - Duc Colette
15-02-2026	Protection fonctionnelle des élus - Ingigliardi Thierry
16-02-2026	Protection fonctionnelle des élus - Lea-Pastorino Martine
17-02-2026	Protection fonctionnelle des élus - Monnin Isabelle
18-02-2026	Marchés 2026
19-02-2026	Adhésion à la mission référent handicap proposée par le centre de gestion des Alpes Maritimes

Monsieur le Maire demande l'approbation du PV du 26/02/2026.

AURECH Noémie, AUGIS Aurélie, BACCIALON Jean-Baptiste, BARATA Claire, DE CAQUERAY Sarah, DEGIOANNI Claude, DESCHAMPS Audrey, LUCCIO Gérard, MOTTET Raphaëlle, RAIBAUT Fantin, REYMONDET Jacques, SOLIVERES Théo, TEOBALDI Jean-Christophe s'abstiennent.

INGIGLIARDI Thierry et REYMONDET Christine approuvent le procès-verbal.

Celui-ci est n'est pas approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 11h30.

Secrétaire de séance



Monsieur le Maire

